

semble que payer la moitié des dépenses est trop, et que le quart eût été une prime assez forte pour les propriétaires qui ont l'intention d'essayer de ce mode de trottoirs. Cet objet nous amène naturellement à demander pourquoi on ne s'occupe pas du trottoir du quai de l'Arsenal. Ce serait une excellente occasion de continuer l'expérience commencée sur le quai d'Orléans, et qui s'est ridiculement bornée à quelques mètres carrés.

Puisque nous en sommes au quai de l'Arsenal, nous adresserons à M. le maire une question à laquelle nous le prions de répondre d'une manière catégorique. A propos d'une construction qui va s'élever à l'un des angles de ce quai et de la rue des Colonies, un membre du conseil municipal a demandé dans l'avant-dernière séance quel alignement on avait donné au propriétaire qui fait bâtir. M. le maire a répondu dans la séance suivante, sur le rapport de M. l'architecte, que la nouvelle construction serait élevée sur l'alignement de la maison *Delglas*; le conseil s'est déclaré satisfait. Nous craignons que le conseil ait mal compris. La maison *Delglas* est de plusieurs mètres en avant du nouvel édifice du Palais-Royal; elle est par conséquent sujette à un reculement. Or, il serait bon de savoir si l'on a donné l'alignement en harmonie avec ce reculement, ou si on permet de bâtir sur l'alignement actuel. Dans ce dernier cas, la ville laisserait élever aujourd'hui une construction qu'elle serait obligée de payer plus tard. Nous prions M. le maire de faire à cet égard une réponse positive; nous avons visité les travaux, et autant que nous en avons pu juger, non-seulement on ne construit pas en reculement, mais on avancera sur l'alignement actuel une maison qui n'y est pas. Nous espérons qu'on voudra bien s'expliquer.

On nous adresse par voie d'huissier la lettre suivante :
Lyon, 24 avril 1839.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec surprise dans votre dernier numéro une lettre de M. Alexis Janot, qui se plaint de ce que l'entrée de l'hôpital a été refusée à sa mère, vieille et malade; il va même jusqu'à dire qu'elle a été repoussée durement.

Comme médecin de service, je crois de mon devoir et de mon honneur de ne pas laisser cette lettre sans réponse.

Il est faux que M. Janot ait attendu deux heures; cela est impossible, car le bureau est toujours occupé par le médecin de service ou par un de ses collègues.

Il est faux que j'aie refusé de recevoir sa mère, en alléguant qu'elle était trop vieille et trop malade, qu'elle n'avait plus grand temps à vivre et qu'elle pouvait mourir chez elle.

Il est faux que j'aie disparu, ne tenant aucun compte de ses observations.

J'ai dit à M. Janot ce que je suis obligé de dire tous les jours à un grand nombre de malades, qui sont dans une position tout aussi intéressante que celle de sa mère, qu'il n'y avait point de lits vacants; or, toute la philanthropie du monde vient échouer contre cette nécessité. Je me suis retiré dans mon bureau pour mettre un terme aux observations dont j'étais l'objet.

M. Janot termine sa lettre par une accusation vague contre certains employés qui méconnaissent leurs devoirs. Je m'abstiens d'y répondre, ne sachant de qui il veut parler; toutefois, à propos de ce reproche d'inhumanité, nous nous en rapportons à ceux dont vous retracez si bien les misères, et qui savent faire une différence entre le philanthrope de cabinet et celui qui tous les jours les assiste à leur lit de souffrance.

J'ai été surpris de la lettre et plus encore, monsieur le rédacteur, des réflexions dont vous l'accompagnez. Dire que c'est presque un privilège que l'entrée dans nos hospices, c'est prouver que vous n'avez aucune connaissance du mouvement des malades. Répéter les attaques de M. Janot, en les prenant en quelque sorte sous votre responsabilité, c'est condamner sans entendre.

Agré, etc.

VICTOR CHANTELOT,
Chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu.

M. Victor Chantelot use largement du droit que lui donnent les lois de septembre. Nous aurions pu, nous abritant derrière les mêmes lois, refuser l'insertion de sa lettre jusqu'au moment où il aurait pu prouver qu'il était réellement nommé et désigné dans le *Censeur*, mais nous n'aimons guère les chicanes; nous préférons arriver droit au fait.

Il était de notre devoir de publier la lettre de M. Janot; elle contenait la révélation d'un fait grave, il importait de le livrer à la publicité. Il était bon qu'on sût (et M. Victor Chantelot confirme ce fait) qu'une vieille femme de 71 ans, privée de toutes ressources, expirante, a été re-

alors même que la *claque* ne serait point l'auteur de toutes les violences, et la colère publique aura ses jours de représailles sur l'auteur, et la direction sera dégradée parce qu'elle n'aura pas su tout prévoir. Voilà où nous amènent les fournées de claqueurs; il en est temps encore, que l'on regarde où nous marchons.

Si l'on nous objecte la surveillance policière comme devant prévenir les emportements de la *claque*, nous répondrons par des faits. Jusqu'ici la police s'était posée à contre-sens dans toutes les questions de théâtre: maintenant elle reste impassible, et nous avons pu voir dernièrement toute la nullité de son intervention. Faisons donc nous-mêmes la police des théâtres, c'est-à-dire entrons les uns les autres dans le cercle des vrais principes, et, de ce point de vue, jugeons avec impartialité les choses passées.

Au Gymnase, nous avons eu deux premiers débuts dans *Ketty*. Le deuxième amoureux et la deuxième amoureuxse se sont montrés en même temps. Les chances de succès seront-elles égales entre eux? M. Vernon paraît avoir l'habitude de la scène. Sa démarche n'est point guidée, ses gestes sont simples et vrais; il dit bien, quoique souvent il se mette un peu trop en frais de sensibilité; sa voix est faible, mais elle est habilement conduite et détaillée le couplet avec adresse. Que tous les rôles de début lui soient aussi favorables, et M. Vernon tiendra convenablement son emploi. Nous attendons Mme Vigny à son second début; mais dès à présent nous blâmons la maladresse de ses amis à réclamer des bis. Encore une fois, la prudence des parterres sauve les artistes.

Le début le plus important que nous avons eu jusqu'ici à ce théâtre est certainement celui de Mme Legros dans les rôles *Déjazet*. Forte et belle comédienne, cette artiste se présentait dans un rôle qui met tout d'abord en relief les faces diverses du talent, et nous devons le dire, Mme Legros s'est montrée digne de son emploi. Le second acte de *Pierre le Rouge* n'avait

puissée de l'hospice; voilà le fait principal. Sur ce point il n'y pas de contestation.

Reste maintenant à savoir si M. Victor Chantelot, médecin de service, a refusé l'admission dans des termes plus ou moins convenables, s'il a fait attendre M. Janot pendant près de deux heures. Il prétend qu'il n'en est rien; selon lui, *il est faux*, pour nous servir de ses expressions, qu'il ait refusé de recevoir la vieille mère de M. Janot, en alléguant qu'elle était trop vieille et trop malade; qu'il se soit fait attendre deux heures, qu'il ait disparu sans vouloir écouter les observations de M. Janot. Ces faits, qu'il dément, M. Janot les affirme, voilà tout ce que nous pouvons dire.

M. Chantelot aurait dû, ce nous semble, s'en tenir à contester les faits qui le concernaient; il a été beaucoup plus loin. Il a pris la défense de l'administration des hospices; il n'avait pour cela aucun mandat. Aussi ne répondrons-nous pas à cette partie de sa lettre; ce n'est pas avec lui que nous devons débattre les graves questions qu'elle soulève. Que MM. les administrateurs des hospices veuillent bien nous demander des explications ou rectifications, et alors nous répondrons; car nous nous trouverons sur notre terrain, et nous verrons si l'administration des hospices est à l'abri de tout reproche, quand elle fait déclarer à une pauvre vieille femme de 71 ans qu'elle ne peut pas lui donner asile, et si nous ne sommes pas fondés à dire que le pauvre « n'est pas sûr d'aller mourir à l'hôpital, et que » c'est presque un privilège que l'entrée dans nos hospices. »

Nous recevons à l'instant même la lettre suivante :

Lyon, le 26 avril 1839.

Monsieur le rédacteur,

Lorsque je vous ai demandé d'insérer ma lettre du 23 dans le *Censeur*, j'étais loin de m'attendre qu'on contesterait la vérité des faits qu'elle contient. Je déclare de nouveau qu'ils sont exacts. J'ajouterai que, deux jours de suite, j'ai fait porter ma pauvre mère à l'hospice, et que deux fois on a refusé de la recevoir.

Des témoins pourront, au besoin, appuyer mes assertions. Agré, etc.

ALEXIS JANOT.

L'assemblée des électeurs départementaux du canton de Neuville est convoquée pour le dimanche 26 mai prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du conseil de l'arrondissement de Lyon, en remplacement de M. Perroud, élu à ce conseil le 5 décembre 1836, décédé à Nice le 3 mars dernier, et dont les fonctions ne devaient expirer qu'en 1842.

MM. les électeurs se réuniront à Neuville, chef-lieu du canton, dans la salle de l'auditoire de la justice de paix, à huit heures du matin.

La note suivante est extraite du *Sud*, journal de Marseille, du 19 avril :

La caisse renfermant la dépouille mortelle de Nourrit a été apportée hier par le bateau à vapeur le *Sully*. C'est aujourd'hui, à six heures du soir, dit-on, que le corps sera débarqué et transféré dans une chapelle de Notre-Dame-du-Mont, où il restera jusqu'à l'arrivée de la famille du grand et malheureux artiste. Nous avons entendu dire que Mgr l'évêque de Marseille avait offert, dans cette triste circonstance, un nouvel exemple de l'esprit de sagesse et de charité qui l'anime; les mandataires de la famille n'ont rencontré chez le prélat qu'égarés et bienveillance, et ils se plaisent à rendre le même hommage à M. le curé de Notre-Dame-du-Mont.

Paris, 24 avril 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons annoncé hier que M. Cabet était arrivé à Paris. C'est par le port de Boulogne qu'il est rentré en France. Nous apprenons qu'à son arrivée dans ce port, il a été fouillé par le commissaire de police, qui avait été prévenu de son débarquement. Ce fonctionnaire s'est excusé de ce qu'avait d'étrange un pareil procédé, en disant qu'il avait reçu des ordres de Paris et que son devoir était de les exécuter. Toutes les lettres dont M. Cabet était porteur lui ont été prises. Trois d'entre elles, dont la suscription pouvait faire penser qu'elles avaient trait à la politique, ont été lues, et elles n'ont été remises à M. Cabet qu'après que la police s'est assurée qu'elles étaient parfaitement inoffensives. Si c'est le ministère intérimaire qui a ordonné les mesures d'espionnage dont M. Cabet vient d'être l'objet, nous ne l'en félicitons pas. Quand on n'a accepté

jamais été dessiné avec plus de noblesse et de coquetterie, jamais la vérité des costumes n'avait été plus strictement observée. Cependant, on ne peut se dissimuler que la voix de notre *Déjazet* laisse beaucoup à désirer; mais lorsque les voix deviennent de plus en plus rares au théâtre, nous serions mal venus à nous montrer plus exigeants que par le passé. Combien de fois n'avons-nous pas toléré des artistes privées tout à la fois de voix, de talent et de grâces? Lorsque nous rencontrons chez une jeune femme ces deux dernières conditions de succès, pourquoi montrer une sévérité que désapprouverait la capitale elle-même? Nous le répétons, les débuts de Mme Legros doivent exciter à Lyon un très-vif intérêt, et la précipitation apportée dans le jugement public pourrait nous conduire à une faute difficile à réparer.

F. LA.

UNE NÉO-CHRÉTIENNE.

(Suite et fin.)

Malgré les teintes pourpres du couchant, le crépuscule s'effaçait rapidement; la lune se levant à l'orient, blanche, tendre, limpide, semblait prolonger la durée de ce moment indéfini de la journée, et le lia ainsi à la nuit par une amoureuse transition. Clarisse Hartwell était dans ses jardins, sous un berceau de jasmins et d'acacias dont les touffes de fleurs fraîches et odorantes pénétraient les sens d'une douce langueur. Elle lisait *Lélia* au clair de lune; de temps en temps ses yeux, se détachant du livre, se fixaient immobiles à l'horizon; son ame semblait suivre le mouvement de ses yeux, et puis elle s'abandonnait à cette indicible rêverie des nuits d'Orient. Elle attendait le bien-aimé. La lettre qu'elle avait reçue le matin n'avait fait qu'augmenter sa passion. Elle était presque décidée à se donner au musulman sans condition; la franchise et la bonne foi d'Achmet l'avaient charmée; elle se reprochait à elle-même de n'avoir point encore extirpé tous ses préjugés d'éducation, seule bar-

rière à son bonheur. Elle se sentait si aimante, si aimée, que les risques d'une mobilité future lui paraissaient d'une probabilité infiniment petite. C'était une de ces quantités que les mathématiciens négligent dans leurs calculs. D'ailleurs, la possibilité d'un naufrage empêche-t-elle de traverser les mers, celle d'un incendie d'habiter des maisons de bois? Naples n'est-elle pas au pied du Vésuve? Et, dans le mariage seul, l'orgueil de l'homme, ou plutôt de la femme, voudrait atteindre à une certitude absolue! Ah! ne désirons pas la perfection dans l'être imparfait! C'est ce rêve, c'est cette utopie qui nous tue.

Telles étaient les pensées qui agitaient Clarisse, lorsqu'elle aperçut, à travers les massifs irréguliers de verdure, son amant, qui s'avancait vers elle, fidèle au rendez-vous.

La conversation roula, comme d'habitude, sur les plus hautes questions de la métaphysique de l'amour et du mariage. Achmet-Effendi persistait dans les conclusions de sa lettre; Clarisse continuait à demander des serments de constance exclusive et éternelle. Mais si leur esprit n'était pas en parfaite harmonie, leurs cœurs s'entendaient trop bien. Cette divergence intellectuelle semblait même, par l'attrait et le charme de la lune, donner une nouvelle intensité à la passion qui les animait. Le profil de l'Egyptien était si beau aux rayons de la lune, son front si calme, son œil noir si brillant, si velouté, si plein d'émotions douces et profondes! Ces serments qu'elle demandait, Clarisse ne les lisait-elle pas sur cette physionomie noble et expressive? La jeune Anglaise, si forte dans mille autres circonstances, ne put résister au danger du tête-à-tête, à l'entraînement voluptueux de cette soirée d'Orient, que la vague mélancolie lui fit perdre le fil de ses idées; elle ne discutait déjà plus. « Demain, disait-elle tendrement à Achmet, demain je m'unirai à toi selon la loi musulmane. Non, je ne crains plus que tu me préfères jamais une autre femme, car aucune ne l'aimera comme je t'aime... » Achmet promit que tout serait prêt le lendemain.

le fardeau des affaires que par *dévouement*, comme s'en sont déjà tant de fois vantés M. de Gasparin et ses collègues, il nous semble qu'on pourrait se dispenser de pousser ce dé-

— M. Dupin est toujours possédé de la manie du calembour. Avant-hier, pendant que M. le marquis de Dalmatie était à la tribune, il s'est écrié : « J'ai dit tout-à-l'heure, en parlant de M. le maréchal Soult, que c'était un beau palmier; je n'en pourrais pas dire autant de son fils, car ce n'est qu'un platane (plat âne). » C'est pousser un peu loin, il nous semble, la méchanceté du calembour.

— Le *Journal de Rouen* rapporte ce qui suit :

« Il y a eu hier du tumulte dans la filature de M. Th. Legendre, rue Saint-Vivien, relativement à la mise en pratique d'un règlement d'atelier. Il s'en est suivi des faits qui ont paru avoir le caractère d'une coalition, et qui ont donné lieu à l'arrestation provisoire d'un ouvrier et de cinq ouvrières.

« Nous sommes, ajoute le *Journal de Rouen*, dans des circonstances commerciales pénibles qui exigent beaucoup de sagesse et de résignation de la part des ouvriers, mais aussi beaucoup de prudence et d'humanité de la part des chefs d'ateliers. Nous aimons à nous persuader qu'on se prêtera des deux côtés à éviter soigneusement des conflits qui ne feraient qu'aggraver la position de tous. »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 23 avril.

M. GUIZOT : L'honorable M. Odilon Barrot et ses amis ont attaqué les lois de septembre aussi bien que la loi de disjonction. Les premières sont aujourd'hui beaucoup plus importantes que la loi de disjonction, puisqu'elles subsistent. M. Thiers veut les maintenir, M. Odilon Barrot ne le veut pas. Enfin M. Odilon Barrot désire l'avènement d'une majorité qui nous fasse entrer dans une voie qui aboutit à la modification des lois de septembre; moi, je veux le contraire. Il est donc tout simple que nous ne souhaitons pas le même cabinet.

Après cela, nous pouvons très-bien nous dire toutes ces choses, sans être accusés de ressusciter de vieilles querelles et d'y mettre de la passion; je m'adresse ici à la conscience de la chambre tout entière. (Ecoutez!) Dans la séance d'hier, j'ai parlé avec modération, oui ou non? (Profond silence.)

Je sais bien qu'il est des hommes qui ne croient pas la modération compatible avec une opinion ferme. Eh! messieurs, les plus grands obstacles au triomphe de la modération tiennent précisément aux incertitudes des hommes...

Une voix : Et au balancement des partis.

M. GUIZOT : Il n'est donné qu'à la force de se modérer, les opinions vacillantes se laissent facilement entraîner dans les voies violentes.

J'ai abordé, il est vrai, des difficultés que personne n'avait osé aborder avant moi. (Oh!) Je m'attendais bien, en l'osant, aux attaques de MM. de Lamartine et Odilon Barrot; je n'ai craint ni les uns ni les autres. (Oh! oh!)

Sur que je suis de la sincérité de mes intentions, sûr qu'aucun mauvais désir ne gouverne au fond mon ame, sûr de la bonne impression générale qui m'entraîne et de la modération qui repose au fond de mon cœur, je proteste donc contre les paroles qu'on me prête, je proteste contre les intentions qu'on me suppose, je proteste contre les conséquences qu'on veut en tirer. J'ai seulement dit, et je répète, que la solution désirée par nous tous se trouve dans la constitution d'une majorité fidèle à l'ancienne politique (exclamations) et d'un cabinet juste-milieu. Voilà ce que je désire, et je ne demande pas autre chose.

M. GUNIN-GRIDAINE : Je suis heureux de constater un fait qui sera accueilli avec bonheur par toute la France. (Ecoutez! écoutez donc!) C'est qu'un esprit de conciliation a dominé toute cette discussion. (Eclats de rire sur un grand nombre de bancs. M. de Lamartine.) Oui, un esprit de conciliation. (Eh non!) Chacun a tenu un langage parlementaire; je trouve que chaque orateur a parlé hier et aujourd'hui dans le but évident de rapprocher les hommes qu'il croyait éloignés. Le pays avait donné un exemple que la chambre a suivi; le pays est resté calme parce qu'il avait confiance en vous, parce qu'il était certain que vous vous décideriez en faveur de ses grands intérêts.

Je n'ai pas été, pour mon compte, chargé de former un cabinet (on rit); cependant un incident auquel on a fait allusion dans la séance d'hier m'a fait connaître le programme dont il a été beaucoup parlé. Ce programme, je l'ai lu, et voici quelle a été mon opinion: ce programme est tellement conforme à mes principes, il me paraît tellement conforme aux opinions et aux besoins du pays, que je le signerais des deux mains...

Comment donc se fait-il qu'en face d'un programme ainsi conçu, les hommes chargés de composer un cabinet ne soient

pas parvenus à s'entendre? Déjà, hier, des explications vous ont été données. M. Thiers, en particulier, s'est expliqué loyalement, nettement. (Adhésion unanime.) Cependant j'ai cru remarquer une lacune dans son récit, et je viens vous la signaler. M. Thiers vous a dit qu'il avait reçu le pouvoir de la couronne, et qu'il avait déclaré lui-même son impuissance à former un cabinet. Il ne vous a pas raconté les difficultés qu'il a rencontrées. Ces difficultés s'appliquaient-elles aux personnes? Je ne le crois pas. S'appliquaient-elles aux choses? Je ne le crois pas encore. (Bruit.) Mais enfin il y a eu des causes, des raisons graves; car, après bien des efforts, nous nous retrouvons dans une situation, je ne dis pas la même, mais plus difficile qu'il y a trois semaines. (Agitation.)

Et pourtant tout le monde parle de son propre désintéressement, de son patriotisme; chacun a fait des sacrifices, et les difficultés subsistent. On était d'accord sur les principes... Oui, mais, quand on a voulu rapprocher des noms propres, on a rencontré des obstacles plus sérieux que lorsqu'il s'était agi de principes. (Agitation nouvelle.) C'est un malheur. Ah! mes principes, je vous en conjure, faisons disparaître toutes les susceptibilités personnelles, et, puisque nous sommes d'accord sur les principes, passons facilement sur tout le reste. La chambre connaît le programme; je demande à la majorité s'il ne lui offre pas toutes les garanties.

Nous nous sommes abstenus afin qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir fait obstacle à une combinaison; car, messieurs, pour nous, la politique n'a pas de date; nous n'adoptons la politique d'aucune date; nous ne sommes pas le moins du monde préoccupés de noms propres (ah! ah!); nous ne demandons qu'un ministère qui comprenne les intérêts du pays. Nous sommes essentiellement conservateurs... (Bon!) Nous ne formons point fin essentiellement systématique; les principes avant tout, le pays avant tout; voilà notre politique et mon opinion. (Bruit, interruption.)

M. MAUGUIN: Des explications qui viennent d'avoir lieu, résultent notamment deux faits: le premier est très-grave; il prouve que nos institutions sont comprises et s'exercent, et c'est après le 23 mars (interruption)... après le 23 mars, il n'y a eu de la part de la couronne aucune difficulté sur les personnes et sur les choses. Le deuxième fait, c'est que la rupture de toutes les combinaisons devrait être attribuée à celui qui a été chargé par la couronne de composer un cabinet. (Réclamations.)

Quelques voix: La clôture!
M. MAUGUIN: Cette rupture doit être, en vérité, un premier sujet de surprise pour chacun de nous. Voyez un peu: l'on était d'accord sur les hommes et sur les choses; après le triomphe de la coalition, il ne s'agissait plus que d'aviser à la répartition du pouvoir. MM. Thiers et Guizot étaient placés notamment de manière à devoir figurer dans le nouveau cabinet. M. Thiers acceptait le voisinage de M. Guizot, mais il y mettait une condition, et cette condition finit par être acceptée. M. Guizot acceptait M. Thiers, mais il y mettait une condition... et cette condition finit par être acceptée. M. Barrot devait présider la chambre et M. Guizot entrer au département de l'intérieur. C'était bien.

Comment donc et pourquoi cette combinaison n'a-t-elle pas réussi? On était d'accord et on s'est séparé. (Rires au centre.) On nous a beaucoup parlé d'un programme; quant à moi, depuis un certain temps, j'aime peu les programmes. (Hilarité générale.)

A gauche: Depuis celui de l'Hôtel-de-Ville!
M. MAUGUIN: Quand il s'agit de composer un cabinet, un programme ne peut guère servir qu'à diviser les candidats... Une voix: C'est déjà quelque chose.

Cette fois-là pourtant il les a tous réunis. (On rit.) Quel peut être le secret d'une si admirable vertu? Je vais essayer de le pénétrer devant vous. C'est d'abord parce que chacun l'a jugé d'une parfaite innocence. (Bruit. — Rumeur. — Agitation.) En effet, pourquoi a-t-il convenu à tout le monde à la fois? Voici comment il procédait: Et d'abord, disait-on dans ce programme, il y a une grande question qui a préoccupé le pays et qui agite beaucoup d'esprits, c'est celle de la réforme électorale. Cette question-là, elle existe, et l'opinion libérale adhère; mais on ajoutait aussitôt: c'est une question d'avenir. Passons, et ce commentaire plaisait à tout le reste de la chambre. (Rires et murmures.)

Il y a une autre question, contenait le programme, c'est celle de la conversion des rentes. Eh bien! nous concédons le principe. Quant à l'opportunité, c'est une affaire à décider plus tard; on verrait. (Nouveaux rires et nouvelles rumeurs.) On accordait le principe, et l'on plaisait ici; on refusait l'opportunité, et l'on plaisait là; tout le monde était d'accord, tout le monde était content. (On rit et on murmure.)

Le programme s'occupait encore de la question d'Espagne; on décidait qu'on ne s'immiscerait pas immédiatement dans les affaires de la Péninsule, mais on réservait pour l'avenir toute liberté d'agir conformément aux principes loyalement interprétés. Or, comme toute détermination ultérieure dans le conseil devait être en définitive une question de majorité, le programme portait simplement un ajournement.

Enfin le cabinet devait donner le signal des améliorations sa-

pour la cérémonie nuptiale. Clarisse pensa que ce n'était pas succomber et commettre une faute que d'avancer de quelques heures le moment de leur bonheur, ou plutôt elle ne pensa à rien; elle s'abandonna à ses sympathies d'amante, d'épouse...
— Tu viendras habiter dans ce palais, continuait-elle, près de moi, toujours près de moi... Je ne veux plus que tu me quittes...
— Chère Clarisse, tu seras maîtresse de mon cœur, de ma maison. Tout ici restera soumis à tes volontés.
— Tu auras toujours avec moi la même franchise que tu as eue jusqu'à présent, n'est-ce pas? Tu ne cacheras rien à ta Clarisse, à ta moitié?
— Pour toi, je n'aurai aucun secret de cœur ni d'esprit. Tu sauras ma vie intime, aussi bien que mon existence sociale.
— Oh! je compte sur ta loyauté de musulman.
— Chère amie, mon amour sera aussi durable que la vérité et la liberté.

— Achmet, la religion est la meilleure. Oui, je suis musulmane; je suis ton épouse...
— Tu seras toujours libre, ma chère Clarisse; car j'ai foi en toi, en ton amour. Non, le prophète n'a jamais traité ses femmes comme les musulmans dégénérés les traitent aujourd'hui. Il fut le véritable musulman sincère et de dévouement pour ton sexe. Le véritable musulman reconnaît et pratique la liberté et l'égalité de la femme.
— Ils passeront encore plusieurs heures à deviser d'amour, et à former les plus doux projets d'avenir. Puis, Achmet-Effendi prit congé de Clarisse, en lui annonçant que le lendemain, après leur mariage, en lui donnant son service personnel, une pauvre orpheline fellah qu'il avait rencontrée plusieurs fois sur la route de Boulak, dont la tournure et les manières avenantes l'avaient frappé, et qu'il avait depuis peu retirée chez lui, par ce sentiment d'hospitalité et de pitié religieuse si commun en Orient. « Ne crains rien, Clarisse, lui dit-il, en déposant sur ses lèvres le baiser d'adieu, ce n'est point une rivale.

ges, bien entendues, et des progrès raisonnables; les lois de septembre ne pouvaient pourtant pas être considérées comme un acheminement vers le progrès. (On rit.) Mais on en voulait le maintien seulement, on promettait de les modifier en ce point qu'on s'entendrait pour définir l'attentat. Cette modification ne pouvait effrayer personne, car elle ne pouvait avoir lieu sans le consentement des chambres. Il fallait d'abord le consentement des pairs, sauf à y susciter une majorité très-forte. Jusque là tout pouvait donc aller. Tout le monde était d'accord, et personne ne peut concevoir comment, dans une pareille situation, un cabinet a été si long-temps à se former; car on se refuse à admettre que des hommes sérieux qui ont passé beaucoup de temps à se mettre d'accord, n'atteignent enfin ce résultat que pour se séparer.

Il y a donc quelques conditions secrètes, quelques clauses mystérieuses sur lesquelles il faudrait commencer par nous entendre. Déjà un de nos honorables collègues a commencé par nous indiquer un point important. « J'ai demandé, a-t-il dit, que les fonctions publiques cessassent d'être le prix du népotisme et de la corruption. » Cessassent, Messieurs, le mot est précieux... Que les fonctions publiques cessassent d'être une monnaie électorale: voilà ce qu'il a demandé; n'êtes-vous pas surpris, comme moi, qu'il ait été obligé de le demander? (Très-bien!) Si le fait existait déjà, il ne demanderait pas qu'il existât. Il y avait dans les paroles de l'honorable M. Dupin une censure et l'indication de ce que l'opposition n'a jamais cessé de demander.

L'honorable M. Thiers a fait, lui aussi, un aveu important. Ce qu'il a dit n'était pas dans le programme, mais dans ses commentaires seulement. M. Thiers a demandé qu'à l'avenir l'administration fût obligée de prendre l'esprit de 1830, et il a demandé le choix des agents.

Comment! mais il était donc reconnu entre les membres réunis pour former un cabinet que l'esprit de ceux qui gouvernent n'est pas conforme à l'esprit de 1830? Puisque les membres réunis se sont trouvés d'accord entre eux, il est évident que l'obstacle et le refus venaient de celui qui était chargé de former le cabinet. (Bruit. — Vive agitation.) Mais comment pourrait-on leur refuser le choix des agents? Que sont donc les ministres sans la liberté dans le choix de leurs agents?

L'honorable M. Thiers a ajouté que, quant à l'extérieur, il avait exigé que le gouvernement se montrât fier de son origine sans jamais manifester d'inquiétude sur son avenir. J'approuve cela. Mais... (ah! ah!) mais est-ce donc qu'il n'en a rien été jusqu'à ce jour? (On rit.) Est-ce que le gouvernement n'a été ni fier, ni confiant?

Plusieurs voix: Eh! non!
M. MAUGUIN: M. Thiers vous disait qu'il avait bien consenti à ne pas intervenir en Espagne, mais qu'il s'était réservé la liberté de prendre toute décision ultérieure pour le cas où une contre-révolution, par exemple, serait possible en Espagne. Eh quoi! vous aviez besoin de stipuler cette liberté si simple pour un cas si extraordinaire! (Mouvement.) Est-ce que les cabinets jusqu'à ce jour en avaient manqué? (Agitation générale.)

Il résulte de toute cette discussion extérieure au programme qu'il faut remonter jusqu'au maréchal Soutz; c'est lui seul, en effet, dont on pouvait avoir à redouter l'influence. Au maréchal Soutz la responsabilité. (Bruit.)

M. TESTE: Je demande la parole.
M. MAUGUIN: En terminant, messieurs, je crois que nous devons être ici autre chose que des curieux; vous êtes les délégués du pays, et vous devez veiller à la bonne conduite de ses affaires. Il faut remarquer que depuis quelque temps le gouvernement est privé de ses chefs naturels. Un membre disait hier que, quant à lui, il s'inquiétait peu du retard, et que la chambre n'avait point à se hâter. Ce savant collègue qui connaît si bien l'organisation des pays étrangers, n'a pas assez médité apparemment sur l'état de la France.

La France n'a pas comme l'Angleterre un gouvernement de municipalité. Nous avons un gouvernement de centralisation, et je m'en félicite. Ce gouvernement a ses avantages et ses exigences; il faut que le centre soit toujours actif; quand au centre vous créez l'immobilité et une sorte de mort politique, toutes les parties du royaume languissent. La centralisation vous oblige à veiller sans cesse. La France ne peut pas rester deux mois sans gouvernement, sans ministres. (Très-bien!)

Ce besoin, est-ce qu'il est impossible d'y satisfaire? On dit qu'il n'y a pas de majorité dans la chambre. Mais jetez donc les yeux sur cette foule d'hommes qui sont venus siéger ici malgré le pouvoir. (L'orateur montre les rangs serrés de la gauche.)

Supposez donc qu'ils sont au pouvoir et voyez quelle majorité bien acquise, le pays est avec eux. (Oui! oui!) Ayez un ministère de gauche et puis laissez-lui faire les élections (ah! ah!), vous verrez alors ce que sera la chambre. (Hilarité. — Mouvement au centre.)

Vous ne retrouverez plus dans la chambre nouvelle une opposition de deux cents membres, mais il s'y rencontrera peut-être une opposition de quelques membres du centre droit. Cette opposition sera bonne pour parler des principes d'ordre et de conservation. (Cris de triomphe au centre droit.)

Mais elle te plaira, j'en suis sûr; car elle m'a plu. Tu vois que je suis franc, et que je tiens la promesse que je t'ai faite de te révéler tous les mouvements de mon cœur.

Clarisse soupira et ne répondit pas. Achmet-Effendi ne songea pas même à interpréter ce soupir. L'offre qu'il venait de lui faire lui paraissait toute naturelle, à lui musulman, surtout après les longues explications qu'il avait eues avec elle. Il ne s'aperçut pas non plus de sa pâleur extraordinaire, ou il l'attribua à toute autre cause. « Adieu, lui dit-il enfin; à demain. » Quand il fut parti, Clarisse faillit s'évanouir.

Le lendemain, Achmet-Effendi ne monta pas à cheval pour aller faire son cours à Boulak; il avait un motif d'absence bien légitime, il se mariait. Accompagné de sa mère, d'un cheyk musulman et des témoins nécessaires, il se rendit au palais qu'habitait Clarisse. On lui dit qu'elle n'était pas encore sortie de ses appartements. Il s'avance seul, radieux de joie et de bonheur, et entre sans se faire annoncer. Il appelle, Clarisse ne lui répond pas. Où est-elle donc? Il ouvre une petite pièce qu'il savait être le boudoir, le cabinet de toilette de sa bien-aimée. Il la trouve inanimée sur le divan; une ordeur de charbon remplissait l'air, et un réchaud brûlait encore non loin de la morte. Elle avait sa main droite sur son cœur, et ses doigts raidis y pressaient encore la lettre qu'Achmet lui avait écrite la veille. Sur la toilette était un papier où Achmet lut ces lignes à moitié effacées par les larmes:

« Cher ami, ne t'accuse pas de ma mort. C'est moi seule qui ai manqué de courage, ou qui ai trop aimé. Toi, tu m'as aimée comme tu me l'aurais promis, avec franchise. Mais, hélas! j'ai senti que cette franchise même me tuait peu à peu; car je t'aimais trop pour consentir à partager ton cœur, même avec une inférieure. Oui, j'ai eu le pressentiment de mon malheur, hier au soir, quand tu m'as parlé de cette jeune fellah que tu voulais attacher à mon service, et j'ai résolu d'en finir. Je te l'avoue, j'ai éprouvé quelque regret de l'avoir donné ma parole. En y

Il est certain que vous avez une manière à vous d'entendre l'ordre et la conservation. (Bruit. — Interruption.) Mais n'oubliez pas qu'il y a, comme on vous l'a dit tout à l'heure, deux sortes de conservations, l'une immobile et l'autre progressive.

On se plaint que la chambre soit coupée en deux; savez-vous pourquoi la chambre est ainsi divisée? c'est que le pouvoir pèse de ce côté (l'orateur montre le centre droit), tandis que le nombre est de ce côté. (L'orateur montre la gauche. — Mouvement général. — Rumeur au centre.)

Une voix au centre: Mais vous êtes divisés!
M. MAUGUIN: Vous dites que nous sommes divisés, vous comptez les fractions de la gauche, mais comptez donc aussi les vôtres. (Très-bien! très-bien!)

Il a paru hier et aujourd'hui parmi nous deux principes; ils ne partagent pas la chambre à beaucoup près: l'un est le drapeau d'un parti, l'autre est le drapeau de toute la chambre. Le premier principe, c'est qu'il faut gouverner par une classe, pour une classe; le second, c'est qu'il faut gouverner par tous et pour tous. (Très-bien! très-bien!) L'opposition tout entière applaudira à ce principe toutes les fois qu'il apparaîtra, et se rangera derrière lui.

J'avais parlé à la chambre d'un projet d'adresse qui fournirait à la chambre un moyen de se prononcer. Le moment n'est pas venu. J'attendrai cinq jours, six jours, jusqu'à lundi, mardi peut-être, et je proposerai à la chambre un moyen d'en finir si le pays est resté sans gouvernement, sans ministres...

M. GIROD (de l'Ain) se lève et veut parler. (On rit.)
M. MAUGUIN: Ah! mille pardons! je parle de ministres sérieux. (Hilarité générale.) S'il survenait quelque événement sérieux, que feriez-vous?

M. GIROD (de l'Ain) veut parler...
M. MAUGUIN: Pardon, vous vieilliriez, je le sais bien, mais vous ne pouvez pas méditer des projets de loi, préparer des projets...

M. GIROD (de l'Ain): Nous...
M. MAUGUIN: Pardon. (On rit.) Mais il y a la loi des sucres...
M. GIROD (de l'Ain): Je sais...

M. MAUGUIN: Pardon. (On rit.) Mais il y a encore les projets de chemins de fer...

M. GIROD (de l'Ain): Nous avons suffisamment qualifié et défini ce que nous sommes, pour tout le temps que nous désirons aussi court que possible, mais tant qu'il durera, nous sommes, dis-je, des ministres responsables. Les affaires se font, elles sont à jour dans tous les départements; nous ne manquerons jamais ni de résolution ni de dévouement...

A gauche: C'est bon! c'est bon!
M. MAUGUIN: J'accepte la déclaration, mais je n'accepte pas la situation avec les ministres actuels. Si la crise continue quelques jours encore, je reviendrai à mon projet d'adresse. Je me borne à demander pour le moment la clôture de la discussion.

M. TESTE: L'honorable membre qui avait provoqué les explications a cru devoir les résumer. Il n'a pas dépendu de lui que ce résumé ne fit revivre la discussion tout entière plus vive, moins calme, et plus susceptible d'apporter des difficultés nouvelles. (C'est vrai!)

Je n'ai qu'un mot à dire. Je le ferai dans l'intérêt d'une gloire absente. Je n'ai pas à m'expliquer d'ailleurs sur l'innocence d'un programme qui a eu le bonheur de provoquer une adhésion unanime.

Une voix à l'extrême gauche: Mais non! (Hilarité.)
M. TESTE: Je m'attendais à une double dénégation, je suis plus heureux de moitié. (On rit.)

J'ai dit unanime, parce qu'en effet ce programme a réuni, de l'aveu même de M. Mauguin, toutes les nuances qui devaient entrer dans la composition du cabinet.

On vient de se prévaloir de prétendus articles secrets et de commentaires extérieurs au programme; les conséquences que l'on a voulu tirer sont purement arbitraires; elles sont dangereuses. Du langage de M. Thiers il n'est pas permis d'induire que les idées des honorables candidats n'aient pas été partagées par tous ceux avec lesquels ils se sont trouvés en rapport. Ils ont cru nécessaire de faire à des maximes saintes, éternelles, une profession publique; ils l'ont fait hier, et vous avez entendu leurs explications: nul n'a cru pouvoir aborder la question de savoir auquel d'entre eux il fallait imputer la déplorable non-réussite des négociations. Qu'il y ait eu mécompte, malentendu, méfiance, entre des hommes faits pour s'estimer et pour s'entendre, il y a là de quoi gemir pour tous, mais il ne faut accuser personne; surtout pour des satisfactions présentes, n'empêchons pas l'avenir. (Très-bien!)

De toutes parts: La clôture!
La clôture est prononcée.

Un grand nombre de députés s'apprétaient à quitter la salle.
M. CALMON cède le fauteuil à M. Passy.

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. Mauguin pour des interpellations relatives au paquebot l'Express. (A demain!)

M. MAUGUIN: J'avais demandé à MM. les ministres de déposer sur la tribune les pièces relatives à l'affaire de l'Express, je ne crois pas qu'elles aient été déposées. Alors je demande à la chambre de remettre la discussion à demain. (Bruit.)

réfléchissant mieux, j'ai compris que je ne pouvais m'unir à toi sans périr; que j'étais un holocauste et non une épouse. J'avais pourtant perdu l'honneur! je ne pouvais rentrer dans le monde européen; je ne me suis pas senti assez de force pour entrer dans le monde musulman. Ce sont ces préjugés chrétiens, ces détestables préjugés que l'éducation a incarnés jusque dans la fibre la plus intime de mon cœur, ce sont eux qui me tuent, qui m'étouffent, qui m'asphyxient. Pardonne, cher Achmet, pardonne! je meurs en regrettant de te priver de ton épouse chérie, de celle qui devait faire ton bonheur et ta gloire... J'accomplirai ce destin dans une autre vie... Cette espérance me console... Nous nous retrouverons, cher Achmet... Nous nous retrouverons au sein de Dieu, là où il n'y aura plus de préjugés et de doute sur le mariage... Le présent n'était pas fait pour moi!...

Achmet, hors de lui-même, se précipitait sur le cadavre, le réchauffait dans ses bras, le couvrait de baisers. Furieux, il voulait aller tuer cette fellah dont il avait parlé à Clarisse. Sa raison paraissait complètement égarée. Aux cris, aux rugissements affreux qu'il poussait, tout le monde accourut. A ce spectacle de mort, une terreur panique s'empara des assistants, et on crut que le jeune professeur venait d'ôter la vie à sa fiancée. Déjà des soldats égyptiens s'étaient saisis de lui. Mais l'autorité consulaire anglaise intervint; le suicide fut constaté, et Achmet rendu à la liberté. Hélas! plus infortuné que Clarisse, il était totalement en démence. On eût dit que le souffle du simoun avait éteint la flamme de cet esprit si docte, si logique, si géométrique. Mais les Egyptiens, qui ont sur la folie des idées toutes différentes des nôtres, et qui ne la considèrent que comme une raison élevée à sa plus haute puissance, ne cessent d'entourer le jeune professeur d'estime et de respect. Et quand il répétait, dans sa douleur: « O Clarisse! ô mon épouse! le monde que tu m'as promis approche! » les Egyptiens disaient: « Il prophétise. »
AUGUSTE COLIN. (Courrier français.)

M. DE MONTEBELLO : Messieurs, la manière dont l'honorable M. Mauguin a demandé le dépôt des pièces me fait désirer de donner quelques explications à la chambre.

Messieurs, M. Mauguin a demandé que les pièces relatives aux négociations sur l'affaire du paquebot l'Express fussent déposées à la tribune. Il n'y a pas eu de négociations; le gouvernement anglais n'a rien demandé; seulement la question a été soulevée dans le parlement, et les membres du cabinet anglais ont répondu d'une manière très-amicale et très-bienveillante pour nous. Alors nous avons cru qu'il était juste de donner de notre propre mouvement des explications. J'ai écrit dans ce sens à notre ministre à Londres.

Je pourrais terminer là, puisque je ne connais pas les griefs que M. Mauguin peut avoir à articuler. Mais si la chambre le permet, j'ajouterai encore quelques mots.

Une lettre a paru dans les feuilles publiques; elle est donnée comme ayant été écrite par notre ambassadeur à Londres. Cette lettre n'a point été communiquée officiellement.

Mais que la chambre ne s'imagine point que ce soit là une fin de non-recevoir. J'accepte cette lettre dans les termes où elle a été publiée, et pour la défendre j'attendrai qu'elle soit attaquée.

M. MAUGUIN rappelle, au milieu des interruptions du centre, les circonstances qui accompagnèrent l'enlèvement du pilote de l'Express.

Le pilote mexicain fut enlevé malgré les sages avis de l'officier anglais. Cet acte, dit M. Mauguin, nous met dans une position grave vis-à-vis du gouvernement anglais... (Au centre : Assez ! assez !) dans une position très-grave. (Au centre : L'ordre du jour !)

M. TUPINIER : Mais, Monsieur Mauguin...

M. MAUGUIN : Si M. le ministre de la marine veut bien me donner quelques explications, je serai heureux de les entendre.

M. TUPINIER : On a donné à cette affaire de l'Express plus d'importance qu'elle n'en mérite. La Créole croit que l'Express était un bâtiment marchand; et, en effet, il ne portait pas le signe distinctif de la marine royale anglaise; or, c'est le droit de tout bâtiment de guerre d'enlever les pilotes des bâtiments marchands.

L'enlèvement du pilote de l'Express s'opéra sans aucune difficulté. L'officier anglais n'adressa pas même de rapport à l'amirauté; et plus tard, lorsque le commandant de l'Express se fit reconnaître, lui et son bâtiment, comme appartenant à la marine royale anglaise, l'amiral Baudin s'empressa de faire des excuses qui parurent satisfaisantes.

Savez-vous ce qui a réveillé toute cette affaire? c'est le désir qu'un membre tory de la chambre des pairs a eu de chercher querelle à l'amirauté, et alors l'amirauté n'avait pas même connaissance du fait.

Quant au commandant de la Créole, il n'a fait qu'agir d'après les ordres de l'amiral Baudin.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. de Salvandy, élu à Lectoure et à Nogent-le-Rotrou, et qui déclare opter pour Nogent, à cause, dit-il, de ses engagements politiques.

Notification de cette lettre sera transmise à M. le ministre de l'intérieur.

M. MAUGUIN monte à la tribune, un papier à la main, pour répondre à M. le ministre provisoire de la marine. Mais les députés du centre se hâtent de quitter leurs bancs en masse, de sorte que la séance se trouve levée de fait.

Il est six heures moins un quart; les interpellations étant terminées, aucune question ne se trouvant à l'ordre du jour, la chambre sera convoquée à domicile.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Le seul reproche qui avait été fait à la Biographie des hommes du jour, était que la politique y tenait une trop grande place. Dans leurs dernières livraisons, en partie consacrées aux médecins, les auteurs ont prouvé qu'ils savent en même temps s'occuper des savants modestes et des hommes utiles. Voici comment ils s'expriment à l'égard de l'ancien élève du célèbre Vauquelin :

« Les fastes de la pharmacie française, disent-ils, ont cité dès 1830 M. le docteur Quesneville comme l'un des hommes qui promettaient de reculer les bornes de la science. Ce médecin a déjà tenu une partie de ce qu'il promettait, et malgré les soins que réclame la direction d'un établissement considérable, le docteur Quesneville ne néglige pas cependant de suivre les progrès de la science, et trouve encore le loisir de se livrer à des recherches dont les résultats ont doté la thérapeutique de produits dont l'importance, quant à leurs résultats, peut être mise en parallèle avec la découverte du sulfate de quinine.

« Plusieurs journaux de médecine ont signalé la Poudre ferrée et l'Extrait de Barèges, comme deux préparations des plus efficaces pour combattre des maladies qui faisaient le désespoir des malades et des médecins, la chlorose et les affections de la peau, et dont la propagation due au docteur Quesneville a déjà placé son nom au rang de ceux qui ont mérité la reconnaissance de l'humanité. »

PONT SUSPENDU SUR LA DURANCE.

MM. les actionnaires du pont d'Avignon sur la Durance sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu en l'étude de Me Casati, notaire, le samedi onze mai prochain, à midi, à l'effet de délibérer sur des modifications proposées aux statuts de la société.

MESSAGERIES.

A dater du 25 courant, il partira tous les jours, à sept heures du soir, du bureau de MM. Monestier et Ce, port des Cordeliers, n° 57, une voiture pour Bourg, Lons-le-Saunier et Besançon. Les voitures pour Belley, Ambérieux, Lagnieu, Nantua et Poncin continuent à partir du même bureau.

Si les effets du sirop de Johnson (1) sont très-remarquables dans les rhumes, affections catarrhales, toux spasmodiques, c'est que les estomacs les plus susceptibles peuvent en faire usage sans le moindre inconvénient.

(1) Chez M. Vernet, place des Terreaux, à Lyon, et au dépôt dans chaque ville.

P. S.—Une souscription est ouverte dans les bureaux des journaux de Lyon pour subvenir aux frais de la cérémonie funèbre qu'on prépare à la dépouille mortelle d'Adolphe Nourrit.

BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL.

Avant l'ouverture de la bourse, le mouvement était fortement prononcé dans le sens de la hausse. La rente était montée, à Tortoni, à 81 50, sans que cependant il eût été fait beaucoup d'affaires. Ce n'est qu'après l'entrée en bourse qu'elles ont pris une grande activité. On a demandé alors à 81 52 7/2.

Au parquet, la rente a ouvert à 81 50; mais, comme elle n'a pu dépasser ce cours, elle a fléchi, et par un mouvement elle est tombée à 81 55, cours auquel elle a fermé.

On a commencé à reparler d'un nouveau ministère qui, disait-on, doit paraître demain ou après-demain dans le Moniteur. Il serait composé de

MM. Duperré, président du conseil; Soult, Thiers, Dupin, Passy, Teste et Cunin-Gridaine. Nous ne rapportons ce bruit que parce qu'il a cours. Nous nous garderions bien, pour notre compte, d'inventer de pareilles absurdités. Cinq pour cent 110 45 110 45 110 45 110 45
Quatre pour cent 101 60
Trois pour cent 81 35 81 35 81 35 81 35
Rentées de Naples 101 85 101 85 101 85 101 85
Actions de la banque 2700

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 25 AVRIL.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COCHES DU JOUR.
2,000 700	1,000 750	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,	1,850	
4,500 450 300 220	1,000 2,000 2,000 2,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'Île-Barbe,	1,005 2,265 1,700 1,500	
1,800 1,740 1,500	1,000 600 1,000	Idem.	Pont et gare de Vaise Eclair. gaz (Lurin), Eclairage au gaz, Ce Perrache,	790	
500	750	Idem.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire, Eclair. gaz, St-Etie., Eclair. au gaz Gren., Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	950	2,150
1,000 350 3,000	700 600 750	Idem.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	1,075	4,165
400 320 180	700 5,000 2,000	Décembre.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon), Gondoles à vap. sur Saône, marc., Soc. Lyon. bat. à vap. Fonderies (Loi. Is.), Tréfilerie et forges de Belmont (Isère), Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	750 8,200	
134	5,000	Idem.	Moulins à vap. de Perrache, Ce génér. mines de Rive-de-Gier, Soc. civ. d'act. min. de houille,	5,000	1,900
500 500 400 800	4,000 10,000 1,000	Idem.	Min. Grang. et Cnl., Ce des mines del'Un. Ce des mines Thiol.,	1,000	4,900
2,200	800	Idem.		800	
240	5,000	Idem.		600	

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 26 avril 1859.—Premier début de M. Montémart, 3^{es} rôles.— BRUS ET PALAPRAT, comédie.— 2^o Premier acte de LA MURTE, opéra.— 3^o Concert de M. Georges Hainl.— Six heures.

GYMNASSE-LYONNAIS.

Vendredi 26 avril 1859.—Deuxième début de M. Vernon, jeune-premier.— LE SONNEUR DE ST-PAUL, drame.— Six heures.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 18.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1. A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le 12 mai 1859, à 10 heures du matin, une terre, à la Guillotière, chemin du Vivier, de la contenance de 38 ares 79 centiares, soit 3 bichérées, complantées d'arbres fruitiers et treilles, avec une pompe, le tout clos de mur. Il existe, en outre, un petit corps de bâtiment pour le cultivateur. (1793)

ANNONCES DIVERSES.

(6479) On demande des commis pour le placement d'ouvrages de librairie, avec des remises avantageuses. S'adresser, de dix heures à midi, rue des Marronniers, n°7, au 1^{er}.

(6432) Le médecin-inspecteur des eaux minérales naturelles de Chateldon prévient que son seul dépôt est toujours chez le sieur Bernard, herboriste, place des Carmes, n°15, et que, pour prévenir les abus, les bouteilles doivent être revêtues d'une étiquette signée de sa main. Le prix est de 23 sous la bouteille.

(6497) Leçons de grec, de latin et d'allemand, d'après la méthode-Boutel; mathématiques, préparation au baccalauréat.

S'adresser, tous les jours, d'une heure à trois, à M. WITT, professeur, rue Mercière, n° 20, au 2^e.

AVIS.

M. Esbrayat, directeur de la grande Arène Française, ne reculant devant aucun sacrifice, vient d'engager M. Meyssonier le Terrible, Mazard l'Incomparable, Bouzon dit Quiquaine. Ces trois athlètes, la terreur des arènes de Nîmes, feront revivre les belles luttes de la grande Arène Française. M. Esbrayat, ayant obtenu la continuation de sa permission pour la pièce d'artillerie, M. Amand-Améline exécutera ses tours extraordinaires, et terminera par l'enlèvement de la pièce de canon et de son affût à la force des reins, fardeau évalué à 2,500 livres.

L'affiche du jour donnera le programme.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours : à Villefranche, chez M^{me} veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez M^{me} veuve Grosperre.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peut vent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtis, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Muret fils, épicière, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincailler, Grande-Rue. A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2025)

Eaux minérales naturelles et artificielles. REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux. Choccolats de sante. Bains de vapeur à domicile. DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

GUÉRISON DES **Maladies Secrètes**, NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acrote ou vice du sang et des humeurs. Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné. Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère. Prix : 5 fr. 1/4 de pinte. S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

NOUVEAU BREVET. Perfectionnement et réduction de prix. BALANCES-BASCULES A l'usage des magasins, et pour le pesage des voitures, pour poids publics. Solidité, précision, garanties. POIDS ET MESURES nouveau système décimal BÉRANGER ET C^{ie}, Balanciers brevetés, à Lyon.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES, RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES. Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier.— Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)